

**DELIBERATION N° CP 05-375
DU 9 JUIN 2005**

**EQUIPEMENTS SPORTIFS, TOURISTIQUES ET DE LOISIRS
AFFECTATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME AU PROFIT DES
SMEAG DES BPAL D'ETAMPES (91), DE JABLINES-ANNET (77) ET SAINT-
QUENTIN-EN-YVELINES (78), DE L'AMENAGEMENT DE LA BPAL DE
TORCY (77) ET DU SITE SPORTIF DE L'ILE DE VAIRES-SUR-MARNE (77)**

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** Le Code Général des collectivités territoriales ;
- VU** Le Code des marchés publics ;
- VU** La délibération n° CR 83-19 du 28 juin 1983 relative au calcul, aux conditions d'octroi et à la durée de validité des subventions d'investissement de la Région ;
- VU** La délibération n° CR 02-05 du 31 janvier 2005 relative au règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France ;
- VU** La délibération n° CR 85-01 du 22 janvier 1985 relative à la politique régionale sportive, de détente et de loisirs ;
- VU** La délibération n° CR 03-04 du 30 avril 2004 relative aux délégations de compétences du Conseil Régional à la commission permanente ;
- VU** Les statuts des SMEAG des BPAL d'Etampes, Jablines-Annet et Saint-Quentin-en-Yvelines ;
- VU** Les conventions de mise à disposition des biens immeubles régionaux de la BPAL d'Etampes, Jablines-Annet et Saint-Quentin-en-Yvelines ;
- VU** La convention de mandat relative à la réalisation du schéma de développement du parc de loisirs de Torcy ;
- VU** Le budget de la Région Ile-de-France pour 2005 ;
- VU** Le rapport CP 05-375 présenté par monsieur le Président du Conseil régional d'Ile-de-France ;
- VU** L'avis de la Commission des Finances, de l'Administration Générale et du Plan ;
- VU** L'avis de la Commission des Sports, des Loisirs et du Tourisme ;

APRES EN AVOIR DELIBERE



Article 1 : Bases de Plein Air et de Loisirs avec Syndicat mixte

Décide d'attribuer une subvention aux organismes suivants et affecte un montant total d'autorisations de programme de 498.500 € pour les opérations décrites ci-après. Ces sommes disponibles sont affectées au titre du budget 2005, sur le chapitre 903 « Culture, Sports et Loisirs », code fonctionnel 33 « Loisirs », au titre du programme HP 33-001 (133001) « Investissements dans les bases de loisirs », action 13300102 « Aménagements », nature 20418 « Subventions d'équipements versées aux organismes publics divers ».

1.1. SYNDICAT MIXTE D'ETUDE, D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE LA BPAL D'ETAMPES (91)

- ◆ Autorisation de programme pour la valorisation des espaces humides (constitution d'une zone de pâturage extensif : aménagements et acquisition de cheptel) : 50.000 €
- ◆ Autorisation de programme pour la réalisation d'une étude hydraulique des espaces humides : 30.000 €
- ◆ Autorisation de programme pour la mise en œuvre d'un inventaire environnemental au niveau de la pointe sud de la base : 13.000 €

1.2. Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la BPAL de Jablines-Annet (77)

- ◆ Autorisation de programme pour l'aménagement de deux aires multisports : 217.000 €

1.3. Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la BPAL de Saint-Quentin-en-Yvelines (78)

- ◆ Autorisation de programme pour la réhabilitation des forages d'alimentation en eau de la piscine à vagues : 103.000 €
- ◆ Autorisation de programme pour l'exécution de travaux de mise en conformité (éclairage de la machinerie, traitement des eaux de baignade) et de sécurité (collecteurs de refoulement, alarme inondation, revêtement des bassins) à la piscine à vagues ainsi que pour l'acquisition d'un défibrillateur : 78.300 €
- ◆ Autorisation de programme pour le paysagement des espaces extérieurs de la piscine à vagues : 7.200 €

Article 2 : Base de Plein Air et de Loisirs de Torcy

Décide d'affecter au profit de l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne une autorisation de programme de 35.000 € pour la restructuration du logement de fonction de la métairie sur le parc de loisirs de Torcy. Cette somme est imputée sur le chapitre 903 « Culture, Sports et Loisirs », code fonctionnel 33 « Loisirs », du budget 2005, au titre du programme HP 33-001 (133001) « Investissements dans les bases de loisirs » et de l'action 13300102 « Aménagements », nature 238 « Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles ».

Article 3 :

Décide d'affecter une autorisation de programme complémentaire de 10.000 € pour un complément de mission d'expertise pour les études de sols relatives au parcours d'eau vive de Vaires-sur-Marne. Cette somme est imputée sur le chapitre 903 « Culture, Sports et Loisirs », code fonctionnel 33 « Loisirs », du budget 2005, au titre du programme HP 33-001 (133001) « Investissements dans les bases de loisirs » et de l'action 13300102 « Aménagements », nature 2031 « Frais d'études ».

**Vu et transmis à M. le Préfet de Région,
en application de l'article 7 de la loi
du 22 juillet 1982, le 10 JUIN 2005**

**Le Président du Conseil Régional
d'Ile de France**


JEAN-PAUL HUCHON